

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 août

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 19 août 2024.

Présents : Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mr Patrick CHABAUD, Mme Marie CHARDON (arrivée à 20 h 20'), Mr Dominique LAMBERT, Mr Nicolas MAZEYRAT (arrivé à 20 h 22'), Mme Hélène PHELUT, Mr Michel TALY.

Absents : Mr Romain DUTUEL, Mr Jean-François GUITTARD.

Ouverture de la séance à 20 h 07'

Approbation du compte rendu de la séance du 25 juillet 2024. Pas de remarque, approuvé à l'unanimité. Vote 9/11.

1 – DCM 2024/48 : DÉLIBÉRATION POUR L'EMPRUNT DE L'ACHAT DE LA MAISON FACE À LA CASERNE DE POMPIERS.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal, que suite à l'achat de la maison face à la caserne de pompiers, un emprunt doit être souscrit.

Plusieurs banques ont été sollicitées mais seul le Crédit Agricole a fait une proposition.

Il informe que le montant total de cette acquisition s'élève à 165 000 € (153 000 € acquisition + 12 000 € d'estimation de frais de notaire).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (9/11) décide :

☞ De réaliser l'emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France aux conditions suivantes :

- Montant : 165.000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3.77 %
- Périodicité : trimestriel
- Prêt capital constant

☞ D'autoriser Monsieur le Maire a signé le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

2 – DCM 2024/49 : DÉLIBÉRATION POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE DE PLOMBERIE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MICRO CRÈCHE ET DES DEUX LOGEMENTS LOCATIFS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite aux trois appels d'offres du 3 juillet 2023, du 18 janvier 2024 et du 8 avril 2024, aucun pli pour le lot « chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire » n'a été déposé pour l'aménagement d'une micro-crèche et de deux logements locatifs.

Il informe qu'il a demandé directement un devis à la SARL Lyonnaz domiciliée route de Ludesse - lieu-dit La Tuilerie - 63320 Champeix. Ce dernier a établi un devis d'un montant de 141 068,10 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (9/11) :

- ✓ Décide de retenir la SARL LYONNAZ pour le lot « chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire » pour un montant de 141 068,10 € H.T.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 8 – DCM 2024/45
(ID : 063-216302794-20240725-250724DCM452024-DE)

3 – DCM 2024/50 : DÉLIBÉRATION POUR VALIDER LA PROPOSITION DE PLAN POUR LE LOTISSEMENT LE CLIDOU.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet du lotissement « Le Clidou ».

La société Géoval a fait parvenir une proposition de plan comprenant 11 lots. Voici le détail des parcelles :

- ✓ Lot 1 : 760 m²
- ✓ Lot 2 : 736 m²
- ✓ Lot 3 : 720 m²
- ✓ Lot 4 : 667 m²
- ✓ Lot 5 : 544 m²
- ✓ Lot 6 : 705 m²
- ✓ Lot 7 : 1030 m²
- ✓ Lot 8 : 739 m²
- ✓ Lot 9 : 881 m²
- ✓ Lot 10 : 668 m²
- ✓ Lot 11 : 726 m²

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (9/11) :

- Valide le plan de la société Géoval en apportant une modification du lot n°7, pour installer une pompe de relevage sur la partie basse du lot, permettant de remonter les eaux grasses de l'ensemble des lots au réseau existant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

✓ Préparation du concours de la race Salers 2025 :

- S'appuyer sur l'organisation du concours départemental 2023 de la race Aubrac.
- Proposer d'impliquer les associations de Picherande en créant une association les regroupant. Laëtitia CHALAPHY, boulangerie à La Tour D'Auvergne se propose de nous fournir les dossiers financier, d'organisation et de préparation.
- Le Comité de la race Salers demande à la Commune de Picherande une participation de 8 000 €.

✓ Bilan des festivités de l'été 2024 :

- Météo globalement favorable et fréquentation convenable par rapport au contexte général.
- Pour l'année 2025 retravailler le plan de communication.

Clôture de la séance à 21 h 45'